Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260605-D1_CM_05062026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan

Absents excusés : ROPERS Manon, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina, et ROLLAND Mathilde

Pouvoirs : ROPERS Manon à QUEMENER-GUILLOU Aurélie
ROLLAND Mathilde à LE DU Pascal
TREBOUTA Christophe à KERROGUES Joanne
EVEN Marina à LABARRE Magalie

Secrétaire de séance : LABARRE Magalie

Nombre de membres : 15 **Nombres absents : 4** **Nombre de votants : 15**	**Date de la convocation : 26/05/2026** **Nombre de pouvoirs : 4**

1.Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve le compte-rendu de la séance précédente, réalisée au cours du mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De VALIDER le compte-rendu de la séance précédente.

Fait à TREGONNEAU, le ..... 10 JUIN 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 10 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Pour extrait conforme au registre,
Le 10 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TRÉGONNEAU Côtes-d'Armor